

LE FLASH INFO

De la commune de Gomené

LE MOT DU MAIRE

L'année 2025 s'achève dans un contexte général parfois difficile, où la conjoncture économique et les contraintes budgétaires pèsent sur les collectivités. Malgré cela, notre commune a poursuivi son engagement pour améliorer le cadre de vie de chacun.

Cette année 2025 a été marquée par un travail commun au service du bien-être de notre population et de l'attractivité de notre commune. Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble du conseil municipal, aux agents communaux, aux associations, aux bénévoles et à tous ceux qui s'impliquent avec constance pour faire progresser notre village.

Malgré les défis rencontrés, l'année a aussi été porteuse de belles avancées : la mise en place d'un coupe-vent électrique au boulodrome, la réouverture de la crêperie Bar des Légendes avec des investissements en travaux d'entretien et en matériel, les travaux de la maison des associations ont commencé début décembre et doivent se terminer fin mars 2026.

Nous avons également poursuivi l'entretien de notre voirie et apporté diverses améliorations à l'école afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil pour les enfants.

En 2026, vous serez appelés à élire une nouvelle équipe municipale, avec l'entrée en vigueur d'un nouveau mode de scrutin visant à renforcer la représentation locale et la participation citoyenne.

Merci à toutes et tous pour votre confiance et votre participation à la vie communale. Que l'année 2026 vous apporte santé, sérénité et réussite.

Je vous souhaite des fêtes remplies de joie, de partage et de moments chaleureux.

Bonne année à toutes et à tous

**Mickaël LEVEAU : MAIRE
08/12/2025**

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h30

02.96.28.42.09

contact@mairiegomene.bzh

BIBLIOTHEQUE ET ESPACE JEUX

Ouvert tous les mercredis de 10h à 12h

Et la bibliothèque tous les samedis de 11h à 12h

NOUVEAUX GOMÉNÉENS

La commune de Gomené souhaite la bienvenue à ses nouveaux habitants.

Propriétaires ou locataires, vous êtes invités à vous présenter en mairie. Les élus auront le plaisir de vous accueillir officiellement et avec convivialité lors de la cérémonie des vœux.



I. CÉRÉMONIE DES VŒUX 2026



L'ensemble des habitants de Gomené sont invités à la cérémonie des vœux 2026.

Au programme : un retour sur les événements marquants de l'année 2025, suivi d'un moment de convivialité.

II. ÉTAT-CIVIL 2025

Naissance hors-commune :

Mia RAFFRAY, née à RENNES le 03/05/2025

Décès et Transcription de décès :

Yvonne GÉNISSEL, décédée à NOYAL-PONTIVY le 13/01/2025

Joseph CARRÉ, décédé à NOYAL-PONTIVY le 18/03/2025

Yves MAUGAIN, décédé à NOYAL-PONTIVY le 03/05/2025

Mariages :

Maël LOIDON et Aurélie SURLEVE le 14/06/2025

Victor HERVÉ et Mathilde JOSSELIN le 27/06/2025

III. URBANISME 2025

1. Chiffres clés



Nombre de permis de construire : 23
(Y compris déclarations préalables)

Nombre de certificat d'urbanisme : 38

Nombre d'arrêté d'alignement : 17

2. Terrains constructibles à assainissement individuel

Trois terrains d'environ 800 m² sont disponibles rue des Hortensias et rue des Menhirs le prix est de 18 € TTC le m²

Deux terrains sont mis en vente dans le lotissement « Le Hameau de l'étang », l'un a une surface de 822 m², l'autre 930 m². Prix 18 € TTC le m².



IV. LE CALENDRIER DES FÊTES 2026

DATES	LIEU	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR
10 janvier	Salle des fêtes	Vœux Municipalité	Municipalité
28 février	Salle des fêtes	Repas	Club de Pétanque
28 mars	Boulodrome	Repas - couscous	Chasseurs
1 mai	Salle des fêtes	Rando VTT et pédestres	APE
10 mai	Maison des Associations	Enduro	GEM Club
19 mai	Annexe + boulodrome	La Guinguette	GO'GUINGUETTE
6 juin	Maison des Associations	Fête du village	FAME
21 ou 28 juin	Maison des Associations	Fête des Ecoles	APE
15 aout	Etang - Salle des fêtes	Fête des Chasseurs	Sté Chasse Communale
3 octobre	Salle des fêtes	Trail	AS 22
4 octobre	Maison des Associations	Course sur prairie	Gem Club
21 novembre	Salle des fêtes	Marché de Noël	FAME
28 novembre	Maison des Associations	Repas	APE
5 décembre	Salle des Fêtes	AG	GEM Club

V. TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Il est rappelé en matière d'élagage :

OBLIGATION D'ÉLAGAGE



- ➔ Chaque propriétaire est tenu d'entretenir ses haies/arbres bordant la voie publique
- ➔ Un voisin ne doit pas couper lui-même les branches, mais peut exiger au propriétaire qu'elles soient coupées.
- ➔ Sur le domaine public, il est interdit de poser tout obstacle pouvant gêner la circulation. Ce non-respect de la réglementation entraîne la responsabilité du propriétaire.

Comme l'année précédente, la Municipalité à décider d'adresser un courrier à tous les contrevenants, en leur intimant l'ordre de se mettre en conformité avec la réglementation.



VI. LA FIBRE

Le déploiement de la fibre optique en Bretagne est actuellement en cours. Dans notre commune, les premières lignes ont été ouvertes le 13 novembre 2025. Les habitants peuvent dès à présent **contacter leur opérateur internet** afin de **vérifier leur éligibilité** et connaître les modalités de raccordement.

Dans un souci de rapidité et de maîtrise des coûts, le déploiement de la fibre optique s'est fait en réutilisant au maximum les infrastructures existantes : souterraines lorsque des fourreaux étaient enfouis, aériennes lorsque des supports existaient (type poteaux téléphoniques ou électriques).

Ce chantier qui permet de rendre le numérique accessible à tous a été long et bien souvent retardé.

L'élagage a été nécessaire pour permettre l'accès aux poteaux et pour la pose des lignes.

**LE DÉPLOIEMENT
DE LA FIBRE
OPTIQUE
en zone rurale
via un élagage
maîtrisé et durable**

Afin de garantir la continuité de service offerte par ces nouvelles lignes (téléphonie, internet, accès aux secours..., il est aussi important d'assurer un élagage régulier pour éviter l'endommagement des câbles à l'avenir.

VII. SE RESTAURER A GOMENÉ

BAR – CRÊPERIE LES LÉGENDES



Ouvert depuis février 2025, la crêperie vous accueille du mercredi au dimanche de 10h30 à 14h et de 17h30 à 21h00 : 02.57.78.00.71

Samedi 28 novembre avait lieu la remise officielle du titre national de Meilleure galette de Blé Noir par la confrérie Piperia.

L'ensemble du Conseil Municipal réitère ses félicitations à Joëlle pour ce titre.

2 rue du Porhoët – 22230 GOMENÉ

AUBERGE LE CADRAN SOLAIRE

Ouvert depuis plus de 31 ans, le cadran solaire vous accueille sur réservation : 02.96.26.54.47

Le bas du bois – 22230 GOMENÉ



VIII. NOUVEAU A GOMENÉ



Forte de son expérience dans l'hôtellerie en région parisienne et à Rennes, Coralie Parmentier a créé sa conciergerie Co'efficience en juillet 2025.

IX. PERMANENCE FRANCE SERVICES ITINÉRANT

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

- ➔ Une conseillère France Services se déplace dans votre mairie et vous accompagne sur les démarches administratives concernant les opérateurs suivants :



Votre conseillère France Services itinérante :

① 06 86 90 37 53

	Matin	Après-midi	Fréquence
Lundi		Corlay, Haut-Corlay, Plussulien, Saint-Mayeux	permanence mensuelle
Mardi	Illifaut	Laurenan	Dernier mardi du mois
		Gomené	1 ^e mardi de chaque mois
Jeudi	Allineuc,	Saint-Martin-des-prés	permanence hebdomadaire
Vendredi	Saint-Hervé	Merléac	permanence hebdomadaire



X. ÉLECTION MUNICIPALE

Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants :

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes.



Le nouveau mode de scrutin poursuit trois objectifs :

- ➔ **Harmoniser les règles électorales** entre toutes les communes
- ➔ **Favoriser la parité** : aujourd'hui, les femmes représentent seulement 37,6% des élus dans les communes de – 1 000 habitants
- ➔ **Répondre à la crise de l'engagement** qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.

Dès 2026, le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes et avec une souplesse adaptée aux réalités locales.

XI. L'ACTUALITÉ A GOMENÉ

LE REPAS DU CCAS



Le dimanche 24 novembre 2025, s'est déroulé le repas des ainés au Cadran Solaire de Gomené.

67 personnes, dont 41 âgées de plus de 70 ans, ont participé à ce moment convivial.

OCTOBRE ROSE, MOBILISATION DES ÉLUES



Chaque année le mois d'octobre est dédié à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

A l'occasion d'Octobre rose, les femmes élues au conseil municipal de Gomené se mobilisent aussi pour soutenir toutes les femmes touchées par la maladie, ainsi que leurs proches.

L'ensemble du conseil municipal se joint bien évidemment à l'élan de soutien pour la cause !



RÉUNION CLASSE 5



Le vendredi 19 septembre, au Cadran Solaire de Gomené, se sont réunis les classes 5.

Un moment convivial et pleins d'échanges entre des gomenéens âgés de 10 à 80 ans.

BALADE NUMERIQUE



Une balade numérique est disponible sur la commune de Gomené, depuis le mois de septembre 2025.

Vous pouvez retrouver en mairie le dépliant avec la localisation des 6 points d'intérêts.

XII. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



JACOB et Stéphanie RAULOIS. Absente sur la photo : Christelle FEUILLEE

Lundi 1er septembre 2025 a eu lieu la rentrée scolaire à l'école de Gomené.

Les enfants ont retrouvé l'équipe pédagogique :

De gauche à droite : Emmanuelle HUE, Lysa LE COLLINET, Romane CROISLEBOIS, Lina VAN MILGEN, Aurélie CARISSAN, Morgane

XIII. FRESQUE A L'ÉCOLE



Une fresque a été réalisée l'école, création Jacques Gauvry avec la complicité des enfants de l'école de Gomené.



XIV. POTAGER DE L'ÉCOLE



Merci aux bénévoles pour nos petits jardiniers en herbe.

XV. POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Point Accueil Ecoute Jeunes PARENTHÈSE

06-07-97-42-17 / 06-33-44-65-95

parenthese@beauvallonsoft.fr

possibilité de Rdv Mairie Gomené

L'association Beauvallen, sur rendez-vous, peut organiser un Point Accueil Ecoute Jeunes à la mairie de Gomené.

XVI. LES NUMÉROS UTILES

URGENCES

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18 (112 d'un portable)

PHARMACIE DE GARDE : 3237

VIOLENCES CONJUGALES : 114(alerte par SMS) ou 3919

ENFANT EN DANGER : 119

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE

02.96.28.42.09

contact@mairiegomene.bzh

ÉCOLE PUBLIQUE

02.96.26.51.58

ecole.0220967g@ac-rennes.fr

MAISON DES ASSOCIATIONS

02.96.28.42.55

LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE

4/6 bd de la gare

22600 Loudéac

02.96.66.09.09

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Rue de la chesnaie

22600 Loudéac

02.96.66.09.06

DÉCHETTERIE / POUBELLES

02.96.66.40.10

BRETAGNE CENTRE TOURISME

1 place de l'église

22530 Guerlédan

02.96.28.51.41

